
SEANCE DU MARDI 19 JUIN 2018

Le **mardi 19 juin 2018, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **11 juin 2018**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. Marc PACHECO
M. André TILLOY
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
M. François LEBEL

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2018 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2018 14

Approbation du compte rendu de séance du Conseil d'arrondissement 22 mai 2018

08 2018 15

Election d'un adjoint au Maire en cours de mandature

2018 DAC 10

Subventions de 3.522.558 euros, avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8^e), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP

2018 DAC 35

Subvention de 2.300.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2018 DAC 50

Subventions de 426.000 euros à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements

2018 DDCT 54

Subvention au titre des fonds du Maire du 8^e de 2.952 euros à l'association « Accueil solidarité Saint Augustin »

2018 DFPE 8

Subventions de 148.000 euros, conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations

2018 DFPE 108

Subventions de 4 513 822 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

2018 DFPE 157

Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

2018 DDCT 82

Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

2018 DVD 24

Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France

2018 DVD 46

Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

2018 DVD 64

Parc de stationnement Madeleine -Tronchet (8^e) - Principe de délégation de service public pour la rénovation, l'entretien et l'exploitation

2018 DPE 30

Subvention de 8.800 euros et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet"

2018 DPE 34

Modification du règlement du service public de l'eau

2018 DEVE 86

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

2018 DASCO 16-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions de 44 026 euros, subventions de 223 808 euros, subventions de 317 246 euros

2018 DASCO 40-G

Divers collèges- Dotations de 693.750 euros pour le soutien départemental aux projets éducatifs

V08 2018 03

Vœu présenté par Madame Corine BARLIS relatif au fonctionnement des Conseils de quartier du 8^e arrondissement

V08 2018 04

Vœu présenté par Mme Corine BARLIS relatif aux installations du Conservatoire municipal du 8^e arrondissement

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Mme d'HAUTESERRE : Il est 19 heures. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci d'être là ce soir aussi nombreux. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer la séance du mardi 19 juin 2018.

2° / 08 2018 13 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Je désigne Grégoire GAUGER secrétaire de séance ; s'il l'accepte toujours.

3°/ 08 2018 14 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Avant de le mettre aux voix, y a-t-il des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : J'avais une observation sur le procès-verbal, page 11. Je pense que nous avons toujours des problèmes de son et d'enregistrement. J'ai l'impression que ce que je disais dans mes deux interventions n'est pas très compréhensible et pourtant, il n'y a pas écrit « brouhaha » comme c'est le cas parfois. Ce que je vous propose, pour que nous ne perdions pas de temps, Madame la Maire, c'est de remettre aux services une reformulation de façon à ce qu'ils puissent prendre en compte la modification du PV.

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

Mme GUILLET : Est-ce que vous avez une version à nous présenter ?

Mme BARLIS : Oui. C'est ce que je vous disais : je vais vous remettre une formulation.

Mme GUILLET : Je pensais l'énoncer à l'oral pour que le Conseil adopte le PV en connaissance de cause.

Mme BARLIS : D'accord. C'était pour gagner du temps, mais... C'est le quatrième paragraphe avant la fin : « *Deuxième chose, par rapport à ce que vous dites Monsieur GAUGER sur le centre sportif : j'entends. C'est très facile de dire que la Maire de Paris, il n'y a qu'à... Ce que je sais du fonctionnement de la Ville, c'est que la Mairie du 8^e est tout à fait présente lorsqu'il y a le jury pour choisir l'équipement...* ». Pour moi, après le « *il n'y a qu'à...* », il manque un morceau qui a été coupé. Je sais, qu'à ce moment-là, on parlait des livraisons d'équipements et qu'il fallait être vigilant. Non, ce n'est pas là. Si, c'est ça. C'est compliqué un mois après.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, vous verrez ça avec les services... Y a-t-il d'autres observations, s'il vous plaît ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Page 18, merci beaucoup. Comme le ton n'apparaît pas par écrit et que cela retranscrit comme tel peut porter à confusion, je souhaitais que la phrase soit modifiée comme suit : « Et pourquoi vous ne pouvez le leur transférer ? » D'ailleurs, à ce moment-là, vous m'aviez même dit non, Madame la Maire. Page 27 : je fais un petit aparté car il est marqué que la commémoration de l'Appel du général de Gaulle était de 12 heures à 13 heures or, en réalité, elle a eu lieu à 13 heures. J'en profite parce qu'il n'y a aucune communication pour les commémorations sur le site internet. Je voulais savoir si le remplacement de la responsable de la communication...

Mme d'HAUTESERRE : C'est Madame Roxane DECORTE qui va venir et elle sera responsable du site numérique.

Mme DESBONNETS : Parfait. Par la même occasion, je suis un peu étonnée et je voulais aussi faire remonter cette information : le 9 mai, à la Mairie, il n'y avait pas le drapeau européen or dans le bulletin départemental officiel, il est rappelé que le pavoisement de Mairie doit être aux couleurs nationales et européennes donc je pense que c'est parce que nous n'avons aucun maire adjoint en charge des affaires européennes pour remplacer les drapeaux...

Mme d'HAUTESERRE : L'Administration va veiller à ce que cela soit fait.

Mme DESBONNETS : C'est parfait. Merci beaucoup.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Je mets aux voix le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 mai. Qui est pour ? Vous avez le droit de voter, Monsieur TILLOY.

M. TILLOY : Je m'abstiens puisque je n'étais pas là.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai le pouvoir de Pierre LELLOUCHE. Parfait. Merci beaucoup. Contre ? Abstention ?

Le compte rendu de la séance du mardi 22 mai 2018 est **APPROUVE A LA MAJORITE** des membres présents

Suffrages exprimés POUR le projet: 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2 (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTION : 1 (M. André TILLOY)

4°/ 08 2018 15 - Élection d'un adjoint au Maire en cours de mandature

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Bienvenue à André TILLOY. Il était douzième sur la liste et il est devenu de facto conseiller d'arrondissement. Nous abordons le vote pour le poste d'adjoint. Quelles sont les personnes qui sont candidates au poste d'adjoint ? Il en reste un à prendre. André TILLOY postule. Vous avez une enveloppe avec des bulletins, pour que tout soit transparent, chacun va mettre le nom qu'il souhaite pour élire l'adjoint ou l'adjointe candidat...

Mme DESBONNETS : Quelle est la délégation qui sera attribuée ? Généralement cela se dit en amont. Je pense que vous y avez réfléchi, non ?

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr. J'ai demandé à André TILLOY d'accepter la délégation Conseils de quartier et démocratie participative. Il l'a acceptée avec plaisir. Je propose une suspension de séance pour que chaque personne puisse réfléchir à ce qu'elle doit faire.

La séance est suspendue.

Article unique : **M. André TILLOY** est élu Adjoint au Maire du 8^e arrondissement à l'issue de 3 tours de scrutin :

3^e tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**

Bulletins blancs et nuls : **4**

Suffrages exprimés : **7**

6 voix pour M. André TILLOY

Mme d'HAUTESERRE : Bravo André et bienvenu ! La séance peut reprendre. Je pense que tu as un message à passer, André ?

M. TILLOY : Je vous remercie de m'avoir élu comme adjoint. Je voudrais, tout de même, commencer par un mot d'hommage à Erika DUVERGER. Je voudrais relever la qualité des événements qu'elle organisait, l'énergie qu'elle y a consacrée et le goût dont elle fait preuve. Je voudrais lui rendre hommage pour ça.

Pour moi, c'est un honneur d'être dans ce Conseil qui représente un arrondissement qui est non seulement beau mais qui abrite des institutions prestigieuses. C'est vraiment un honneur pour moi d'intégrer cet arrondissement dont les habitants sont exigeants et je tâcherai d'être à la hauteur de cette exigence.

Je suis heureux d'intégrer cette équipe. Je ne sais pas si le vote était surprenant ou amusant mais je ne m'y arrête pas. Je me souviens surtout des bons moments passés avec chacun de vous.

Je suis heureux de rejoindre cette équipe et chacun de vous. Je suis heureux aussi de rejoindre Jeanne parce que je suis convaincu que ce qu'elle fait, elle le fait pour le bien de l'arrondissement. J'espère, avec elle, œuvrer à cela. J'essaierai de m'employer, à travers cette délégation à la démocratie participative et aux Conseils de quartier, à une bonne communication entre les habitants, leurs désirs et l'institution politique, administrative. J'espère aller dans ce mouvement actuel important de démocratie participative où chacun peut bien prendre sa place dans notre société. Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup, André. Nous allons reprendre le cours de la séance.

5°/2018 DAC 10 Subventions de 3.522.558 euros, avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8^e), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, il nous est proposé d'apporter notre soutien à l'Association pour le Soutien du Théâtre privé.

Comme vous le savez tous, l'ASTP, créée en 1964 afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens, regroupe 57 théâtres, (dont 2 situés hors de Paris), et des entrepreneurs de spectacles en tournée.

L'action de l'ASTP permet ainsi le maintien de la diversité et de la richesse de l'offre de spectacles à Paris, mais aussi, la préservation des salles de théâtre qui animent la Capitale.

L'ASTP organise une opération destinée à favoriser l'accès des jeunes aux spectacles présentés par les théâtres privés parisiens. Tout au long de la saison théâtrale, un tarif réduit de 10 euros pour une place de première catégorie est offert aux jeunes Parisiens de moins de 26 ans.

Au titre de cette opération, il nous est proposé de fixer le montant de l'aide de la Ville de Paris à 485 000 euros en 2018. Ce montant est inclus dans la subvention.

Afin de permettre à l'ASTP de mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale et pour l'accompagner dans sa démarche de soutien renforcé à la profession, il nous est proposé d'augmenter le soutien de la Ville à l'association, pour l'année 2018, de 200 000 euros.

Par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2017, au titre de 2018, une subvention de 1 461 500 euros, représentant 50 % du montant de la subvention 2017 a été accordée par le Conseil de Paris.

Il nous est proposé à présent de fixer le montant global de la subvention 2018 à 3 123 000 euros, soit un complément de 1 661 500 euros, après déduction de l'acompte déjà versé.

En termes d'équipement, il a été décidé d'encourager les théâtres, d'une part, à réaliser des travaux de mise en accessibilité, et d'autre part, à effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité, exigés par la loi.

Les 10 théâtres sont concernés dont le Théâtre de la Madeleine, situé au 19 rue de Surène dans le 8^{ème}. Il s'agit d'une salle de 732 places et la Direction souhaite réaliser des travaux de chauffage et isolation pour un montant de 352 242 euros HT.

Ainsi, le montant total de la subvention attribuée à l'Association de Soutien au Théâtre privé, s'élève en 2018 à 3 123 000 euros, auxquels s'ajoutent des subventions d'équipement aux théâtres privés pour un montant total de 399 558 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations, s'il vous plaît ?

M. GAUGER : Contrairement à un certain nombre de théâtres parisiens, celui de la Madeleine fait des choix de pièces qui sont extrêmement appréciés dans l'arrondissement. C'est toujours un partenaire

avec qui nous échangeons facilement. Je trouve que c'est une bonne chose que ce théâtre fasse partie de la sélection aux subventions de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6°/2018 DAC 35 - Subvention de 2.300.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la DAC 35. On nous demande de subventionner pour 2 300 000 € le Théâtre du Rond-Point. Cela correspond, en tout et pour tout, à 2 300 000 € suite au complément d'acompte qui avait été déjà fait lors d'une précédente délibération en date des 11, 12 et 13 décembre derniers ce qui représente, je le répète, un total de 2 300 000 € et un solde de 50 000 € correspondant au dispositif de sécurité mis en place par le théâtre.

Comme vous le savez, chaque année, nous débattons sur cette subvention au Théâtre du Rond-Point. Vous connaissez nos réserves par rapport à cette subvention qui est tout de même très importante pour un seul théâtre. Nous venons de voter une délibération pour 10 théâtres parisiens à 3 millions d'euros. Pour ce théâtre qui appartient, certes, à la Ville, nous sommes à 2 300 000 € ; ce qui assez important surtout que ce théâtre a voulu se diversifier par une activité de restaurant et de librairie. Aujourd'hui, les comptes ne sont pas à l'équilibre. La programmation peut poser, certaines fois, problème car elle est toujours d'un côté.

Vous connaissez donc nos réserves aussi, je propose de vous abstenir sur cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations ? M. BEIGBEDER.

M. BEIGBEDER : En plus, l'État verse 2,3 millions. Donc, on double la subvention. Cela fait 4,6 millions pour le Théâtre du Rond-Point qui a une programmation assez contestée et contestable. Il est animé par une personnalité aussi un peu contestée qui fait preuve d'un certain sectarisme, étant persuadé d'incarner le camp du bien. Moi, je ne peux pas. Je ne peux pas voter cette subvention. Je voterai contre.

Mme LECUYER : J'é mets les mêmes réserves que Charles. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons le fait que c'est un théâtre sous perfusion. Il y a beaucoup de billets qui sont offerts. Nous n'avons pas trop le suivi. Nous avons un peu de mal à comprendre comment il est géré et, en termes de programmation, ce théâtre est un outil politique.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 4 (Mme Catherine LECUYER, M. André TILLOY, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

7°/ 2018 DAC 50 - Subventions de 426.000 euros à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre de la politique de soutien au spectacle vivant, la Ville de Paris accorde chaque année des subventions d'équipement à des structures qui comptent, dans le cadre d'un plan d'investissements, réaliser des travaux ou des acquisitions destinés à la sécurité des locaux ou des manifestations organisées, à l'amélioration des conditions de création des artistes et d'accueil du public, ou encore à la modernisation de leur fonctionnement général.

Ainsi, il nous est proposé d'attribuer 9 subventions dont une subvention d'un montant de 100 000 euros à l'Association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e) pour financer les acquisitions et aménagements prioritaires de l'Espace Cardin et du site des Abbesses.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

M. TILLOY : J'ai une observation sur un des théâtres : le 104. Il doit être mis en conformité alors qu'à ma connaissance, il n'est pas très ancien. Je suis un peu surpris que, déjà, il faille le mettre en conformité.

M. GAUGER : Pour rebondir sur ce que tu dis, le 104 est un gouffre financier total depuis son ouverture. La gestion est, à mon avis, à revoir.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 5 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. André TILLOY)

8°/ 2018 DDCT 54 - Subvention au titre des fonds du Maire du 8^e de 2.952 euros à l'association « Accueil solidarité Saint Augustin »

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Je pense que l'association Accueil Solidarité Saint-Augustin n'est plus à présenter dans notre arrondissement. Elle joue un rôle déterminant dans la vie sociale du 8^{ème}. Pour la première fois, Madame le Maire propose à notre Conseil que le fonds du Maire soit, cette année, entièrement réservé à cette association qui a besoin d'être accompagnée. D'ailleurs, ce sont eux qui en ont fait la demande. Je pense qu'il n'y a pas vraiment de polémique à avoir et qu'au contraire, nous ne pouvons que remercier et féliciter cette association. Ce sont une vingtaine de bénévoles qui sont mobilisés tous les mardis. On peut rendre hommage à sa présidente Madame Dominique COMBY qui anime cette équipe avec passion et en coordination avec les prêtres de l'église Saint-Augustin.

Je vous appelle à voter pour cette subvention.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je suis ravie que nous donnions cette subvention « fonds du Maire » à Accueil Solidarité Saint-Augustin qui fait un travail extraordinaire. En revanche, j'ai juste une interrogation par rapport à la somme parce que si j'ai bien compris, à la lecture de la délibération, c'est la totalité de ce qui est récolté lors des mariages plus 75 % des tournages sur l'arrondissement. Étant donné qu'il y en a énormément – j'avais même eu l'occasion de poser une question sur le sujet –, je voulais savoir quelle part est représentée par les mariages et combien il y en a eu sur l'année 2017 car cela me paraît être très peu. Il y a quand même un problème dans cet arrondissement.

M. GAUGER : Non, non. Je pense que vous avez tout à fait raison si ce n'est que la délibération n'est pas forcément bien rédigée. Ce sont 75 % des tournages effectués en Mairie or, on n'en a pas, en l'espèce. En fait, je vous donne la définition des fonds du Maire. Ce ne sont pas les fonds du Maire du 8^{ème} mais les fonds du Maire. Dans toutes les Mairies, c'est : quêtes de mariage, dons spontanés plus 75 % des recettes des films qui sont tournés dans les mairies d'arrondissement.

Mme BARLIS : D'accord. Du coup, que représente la somme des mariages et combien de mariages y-a-t-il eu en 2017 ?

M. GAUGER : Combien il y a eu de mariages ? Je ne sais pas mais j'en ai célébré énormément ; c'est ce que je peux vous dire.

Mme BARLIS : Je n'en doute pas mais...

Mme d'HAUTESERRE : Je vais vous répondre. Jusqu'à l'année dernière, il y a eu des quêtes en fin de mariage. Il s'avère que les mariés et les personnes qui viennent les jours de mariage nous disent souvent qu'ils n'ont pas d'argent sur eux. Au début, on leur a dit qu'il y a un distributeur pas loin.... et je suis désolée mais l'Administration n'accepte pas de chèque. Du coup, comme certaines Mairies, nous avons arrêté de faire des quêtes à l'issue des mariages. Je pense que vous n'en avez pas fait, Mesdames...

M. GAUGER : Pour compléter, sous le contrôle de Madame le Maire : nous avons déjà eu ce débat mais c'est une demande de la Ville de Paris de faire cesser les liquidités qui rentrent dans les Mairies. Je le déplore mais c'est la situation et nous l'avons acceptée lors de ce Conseil, l'année dernière. On ne peut se surprendre de quelque chose que nous avons déjà évoqué en Conseil.

Mme BARLIS : Vous êtes en train d'expliquer que toutes les Maires parisiennes arrêtent les quêtes des mariages ?

M. GAUGER : Non mais la majorité, à la demande de la Mairie de Paris, a fait cesser cela car en termes de gestion des deniers publics – je parle sous le contrôle de la Direction – cela pose problème. C'est vrai qu'on peut le regretter. Madame le Maire a décidé de suivre les propositions de la Mairie de Paris à ce niveau-là.

Mme BARLIS : Vous me permettez d'être dubitative et de vérifier ce que vous dites...

M. GAUGER : Je vous permets, Madame BARLIS. C'est votre droit.

Mme BARLIS : ... Parce que je n'ai pas entendu dire que les quêtes cessaient dans les autres arrondissements. C'est tout de même dommage car cela veut dire que l'année prochaine, nous n'aurons pas de subventions à allouer. Je trouve cela assez dommage mais je ne manquerai pas poser une question à la prochaine séance à défaut d'information.

Mme DESBONNETS : Pour bien comprendre, les 2 952 euros, ce sont les fonds du Maire de quelle date à quelle date ?

Mme d'HAUTESERRE : 2017.

Mme DESBONNETS : De toute l'année 2017 ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui

Mme DESBONNETS : En 2017, vous récupérez toujours la quête ?

M. GAUGER : Oui.

Mme DESBONNETS : C'est ça. Pour l'année 2017, vous avez récupéré 3 000 € en fait.

M. PACHECO : Les années précédentes, c'était combien ?

Mme DESBONNETS : En 2017, vous avez récupéré 3 000 € par rapport aux mariages ?

M. GAUGER : C'est ça.

Mme DESBONNETS : J'ai bien compris. On approuve un don personnel...

M. PACHECO : Donc en 2018, ce sera zéro. C'est ça ?

Mme DESBONNETS : Pour les événements, etc., il n'y a pas de don de fait ?

M. GAUGER : Apparemment, il nous reste les dons spontanés.

Mme DESBONNETS : Il n'y a pas de dons spontanés de fait ?

M. GAUGER : Il faudrait le demander aux services.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix.

M. PACHECO : Sur les dernières années, on peut avoir une idée, un rappel ?

Mme BOYER CHAMMARD : C'était de 10 000 à 7 000 euros, les années...

M. GAUGER : fastes.

Mme d'HAUTESERRE : Les années fastes quand les gens veulent bien se marier.

[Brouhaha]

Mme BOYER CHAMMARD : ... On le sait, on a voté tous les ans.

Mme d'HAUTESERRE : C'est très bien. A votre époque, les gens se mariaient et peut-être que maintenant, ils se marient moins.

M. BALADI : En début de mandature, sur l'année 2013, on avait voté 4 500 euros. On n'était donc pas à 10 000 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Nous n'allons pas polémiquer là-dessus. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ 2018 DFPE 8 - Subventions de 148.000 euros, conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la DFPE 8 – Accompagnement des séparations - subventions de 148 000 €... Merci, Charles, d'être passé jusqu'à maintenant. Conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Le rapporteur, c'est Grégoire GAUGER.

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. 148 000 € pour une grande partie de Paris et pour notre arrondissement. Pour le 8^{ème}, c'est 8 000 €. Il faut savoir que cela va à une association avec qui la Mairie du 8^{ème} travaille depuis de nombreuses années. Cette subvention est continue depuis le début de cette mandature. C'est pour un sujet qui est extrêmement important. Je pense qu'aucune famille

n'ignore ce débat, malheureusement : il s'agit des séparations qui touchent les Français dans leurs relations conjugales en particulier dans les grandes villes comme à Paris où elles sont extrêmement importantes. Ces associations permettent d'accompagner ces familles, notamment, au travers de médiations proposées par l'association que nous connaissons bien et qui organise un « espace médiation famille » dans le 8^{ème} arrondissement.

Nous avons toujours voté favorablement cette délibération et je ne peux que renouveler ce que nous avons fait en vous invitant à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

Mme LECUYER : Je prends la parole tous les ans pour dire la même chose : je regrette qu'on n'ait pas en amont une association qui vient préparer les couples au mariage civil comme cela se passe dans un certain nombre de mairies de France. Plutôt que de réparer, ce serait bien de préparer. Quand on peut préparer les couples, c'est très bien ; j'image que vous en recevez certains. Il y a des associations qui sont très bien. C'est bien dommage.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ? Qui est pour ?

Départ de M. Charles BEIGBEDER

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10°/ 2018 DFPE 108 - Subventions de 4 513 822 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par délibération présentée au Conseil de Paris du 12 au 15 décembre 2016, ont été approuvés les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'Association ABC Puériculture relatives au fonctionnement de ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

La capacité d'accueil total de ces établissements est de 673 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans, viendront à échéance le 31 décembre 2019. Pour l'année 2018, il est proposé de signer des avenants à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2018 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation.

Après étude des budgets présentés pour 2018 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer une subvention globale de 4 513 822 euros.

Cette subvention globale comprend notamment une subvention à l'établissement 7 bis rue de la Bienfaisance de 171 416 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations, s'il vous plaît ?

Mme DESBONNETS : Madame le Maire, vous pouvez nous en dire un peu plus sur les Coquin'ours ? Comment ça se passe ? Combien ils ont de lits ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas le sujet pour l'instant.

Mme DESBONNETS : Si. On vote tout de même 4 millions d'euros. Je ne vous demande pas ce qui se passe dans les autres arrondissements mais je pense que vous avez des rapports privilégiés dans le 8^{ème}. Ils vont quand même avoir une subvention de 171 000 €.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez certainement, certaines crèches...

Mme DESBONNETS : ... Ou pas.

Mme d'HAUTESERRE : Vous devriez le savoir puisque vous vous renseignez régulièrement sur les crèches. Les crèches collectives sont gérées par la Ville de Paris. Certaines crèches entreprises et associatives, la Pépinière, Babilou, Coquin'ours, en gestion privée passent une convention avec la ville et nous obtenons 4, 5 parfois 6 places attribuées en fonction des négociations entre la ville et les entreprises.

Pour Babilou, il me semble que lors de la dernière réunion qui a eu lieu ici même, il y a une semaine, il nous a été proposé, je crois, quatre places.

Mme DESBONNETS : D'accord. Et vous en êtes satisfaite ? Vous êtes contente d'en avoir quatre ?

Mme d'HAUTESERRE : Écoutez, les conventions...

Mme DESBONNETS : C'est une question.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, je demande toujours à en avoir plus parce que les parents nous sollicitent régulièrement. D'ailleurs Monsieur Patrick BLOCHE, qui est en charge de la petite enfance, a conventionné quelques places dans une crèche rue d' Amsterdam, je crois que c'est Babilou dans le quartier Europe et j'en suis très contente.

M. GAUGER : Pour rebondir par rapport à ce que vous disiez à Madame DESBONNETS : concernant cette crèche, nous avons toujours eu des retours positifs de manière générale. En revanche, on peut déplorer le manque de places en crèche à Paris. On peut regretter que ce ne soit toujours pas une priorité de la Ville de Paris. Qu'elle axe sur d'autres sujets, OK, mais celui-ci fait partie des sujets essentiels, la base, avant de pouvoir se permettre des sujets plus anecdotiques. Le groupe les Républicains la sollicite régulièrement pour que des moyens supplémentaires soient investis dans les crèches parisiennes.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, Madame BURLIS ?

Mme BURLIS : Juste pour réagir à ce que dit Monsieur GAUGER parce que je ne peux pas laisser dire que ce n'est pas une priorité de la Ville. Il suffit de regarder le budget. C'est bien dommage que

vous ne soyez pas venus à la très intéressante réunion qu'a faite l'adjoint aux finances. En effet, il y a eu cinq réunions dans Paris pour parler avec les Parisiens du budget. Vous auriez vu à quel point c'est une priorité. Madame le Maire vient de rappeler qu'il y a encore eu des places rachetées sur l'arrondissement.

Pour siéger à la commission d'attribution du 8^{ème} arrondissement, nous ne sommes franchement pas à plaindre parce qu'il n'y a pas une liste d'attente très importante. La preuve, c'est que certains parents, parfois, s'offrent même le luxe de refuser une place en crèche parce que ce n'est pas celle qu'ils voulaient et qu'elle est trois rues plus loin. J'ai envie de dire que tant qu'on en est là, on n'est pas si mal servi que ça et la Ville prend ses responsabilités dans l'accueil petite enfance.

M. GAUGER : Je ne sais pas de quels parents vous parlez mais nous, nous recevons très régulièrement des sollicitations désespérées des arrondissements alentour ou de l'autre bout de Paris...

Mme BARLIS : Moi, je suis élue du 8^{ème}.

M. GAUGER : ... Car ils ne trouvent pas de place pour leurs enfants. Je le constate depuis le début de la mandature. C'est juste un constat.

Mme DESBONNETS : Pour être objectif, on a une liste d'attente de combien de parents cette année, par exemple ?

Mme d'HAUTESERRE : Lors de la dernière réunion, la semaine dernière, on devait avoir une vingtaine de parents sur 187.

Mme BARLIS : Pour les petits. Des bébés.

Mme d'HAUTESERRE : Des bébés, oui...

Mme BARLIS : Dans les âges supérieurs, il n'y a même pas d'attente.

Mme d'HAUTESERRE : Les mamans viennent déposer une demande avant d'accoucher pour réserver une place et être sur liste d'attente. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

11°/ 2018 DFPE 157 - Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Suite à l'adoption du plan de soutien de l'accueil individuel au Conseil de Paris du mois de mars 2018, 25 nouvelles actions ont été fixées pour répondre aux 3 objectifs suivants : améliorer l'information des familles sur le recours à l'accueil individuel, renforcer la qualité de l'accueil proposée aux enfants, favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'accueil individuel.

Parmi les outils mis en place dans ce cadre figure l'important réseau de relais d'assistantes maternelles et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) de la Ville de Paris et associatifs.

Les RAM-RAP sont des espaces ouverts aux professionnels de la garde individuelle, accompagnés des enfants qui leur sont confiés. Ils ont pour objectif de leur permettre de se former et de rompre l'isolement qui caractérise leur profession. Pour ce faire, y sont organisés des ateliers, sous forme de rencontres collectives animées par une éducatrice de jeunes enfants. Ils offrent également des temps collectifs aux enfants dont elles assurent l'accueil.

Pour compléter le maillage territorial, les RAM-RAP municipaux proposent des ateliers dans les arrondissements parisiens dont le 8^e : il s'agit de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour l'animation d'ateliers RAM-RAP dans les 8^e, 9^e, 11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Ainsi, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec ces associations et d'attribuer notamment une subvention de 250 000 euros pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations sur cette délibération ? Madame BURLIS, s'il vous plaît.

Mme BURLIS : Juste pour rappeler ma satisfaction que l'on ait à l'ordre du jour cette délibération parce que c'est vrai que pour les familles qui ne souhaitent pas ou n'ont pas de possibilité de mettre leur enfant en crèche, le fait d'avoir ces réseaux d'assistantes maternelles qui leur permettent régulièrement de se retrouver entre elles et d'échanger avec des professionnels, c'est quelque chose de très important. C'est une première initiation, même si l'enfant est seul avec l'assistante maternelle, à la vie en collectivité qui les prépare à l'entrée à l'école maternelle. Cela permet d'encadrer aussi les assistantes maternelles qui ont parfois des questions. Elles peuvent rencontrer des personnes qui les aident. C'est quelque chose de très important et qu'il faut faire perdurer dans le temps.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Merci pour votre intervention. Madame LECUYER.

Mme LECUYER : Je vais dans le même sens parce que c'est vrai que les assistantes maternelles sont le deuxième mode de garde le plus important en France. Il y a d'ailleurs une pénurie d'assistantes maternelles donc on ne peut qu'encourager tous les moyens qui ont pour but de valoriser cette profession.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION : 1 (Mme Eve DESBONNETS)

11°/ 2018 DDCT 82 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la DDCT 82. Nous en avons parlé brièvement tout à l'heure lorsqu'il s'agissait des redevances et des locations pour les tournages de film ou des salles à la Mairie du 8^{ème}.

Les Mairies d'arrondissement, comme vous le savez, disposent de salles prestigieuses comme la salle des fêtes, la salle des mariages ou la salle des conférences ou des expositions. Ces salles, à l'heure actuelle, sont mises à disposition gratuitement ; d'ailleurs, elles le resteront, malgré cette délibération, pour toutes les associations à but non lucratif. Elles bénéficieront toujours de la gratuité.

Dans cette délibération, on propose, suite à ce qui avait déjà été voté par la délibération de 2012 DUCT 175, de fixer un tarif. Les Mairies d'arrondissement toucheraient 75 % du montant des redevances aux locations faites à des professionnels ou des particuliers. On vous présente ci-dessus une nouvelle tarification. Les Mairies d'arrondissement garderaient, je le répète, 75 % des recettes des locations. Pour vous donner un exemple : pour une salle de plus de 300 m², un tarif horaire du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures représenterait 170 € par heure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et j'appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Une observation.

Mme LECUYER : Évidemment, on votera pour mais c'est vrai que ça va être l'occasion pour le groupe les Républicains au Conseil de Paris de déposer un vœu sur le détail des locations des salles de l'hôtel de ville puisqu'on a régulièrement de grandes manifestations qui y sont organisées et qui prêtent plus ou moins à interrogations. Au prochain Conseil de Paris, si cela vous intéresse, vous pourrez suivre le débat sur le sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Moi, voyez-vous, c'est le 8^{ème} qui m'intéresse. J'aimerais en profiter pour demander à notre collègue un peu plus de détails sur les salles de la Mairie qui sont louées : à quelle fréquence, à quel tarif ? Pouvez-vous nous faire un petit bilan sur 2017.

Mme d'HAUTESERRE : Aucune salle n'a été, jusqu'à maintenant, louée. Aucune, pourquoi ? Premièrement, je suis la politique de mon prédécesseur. Comme vous le savez, c'est une très belle Mairie, mais une petite Mairie. Nous n'avons donc pas beaucoup de salles et souvent on nous demande pour les mariages. Quand ils sont 250, on ne peut pas les accueillir. C'est une question de sécurité.

En plus, l'Administration nous fait remarquer que nous ne sommes toujours pas aux normes dans cet hôtel particulier. Je ne me vois donc pas louer une salle avec des normes qui ne sont pas respectées au niveau de la sécurité. Cela fait 2 ans que je demande à la Ville des moyens pour pouvoir la refaire. Madame HIDALGO, depuis deux ans, nous dit que pour tout ce qui concerne l'amélioration des Mairies, les budgets sont gelés. Je confirme, nous n'avons loué aucune pièce depuis que je suis élue Maire de cet arrondissement.

M. GAUGER : Pour compléter les propos de Madame le Maire, le planning est très chargé et nous priorisons toujours les associations et les scolaires. C'est déjà un grand turnover entre les associations du 8^{ème} et les scolaires qui font des demandes à la Mairie.

Mme BARLIS : Je me souviens avoir assisté à des spectacles, par exemple, dans la grande salle au sous-sol de l'autre côté. C'est prêté à titre gracieux, c'est ça ?

M. GAUGER : Oui, pour une association du 8^{ème} et les écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Jusqu'à maintenant pour tous les spectacles qui se sont produits dans l'enceinte de la Mairie, on leur prête. Cet après-midi, il y a eu les chorales de l'école Florence. Ils étaient à peu près une centaine.

Mme DESBONNETS : Encore heureux.

Mme d'HAUTESERRE : Ce que je veux dire, concernant des différentes animations, nous n'avons jamais loué une salle dans l'enceinte de cette Mairie.
Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION : 1 (M. Marc PACHECO)

12°/ 2018 DVD 24 - Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit, dans cette délibération, de suivre le Plan vélo que nous avons déjà évoqué en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Il s'agit d'un plan triennal de 2018 à 2020. Il y a une demande de subvention à la Région.

Il faut savoir que, jusqu'à maintenant, il y a 12 % des pistes vélo qui ont été réalisées alors que la mandature est, quand même, pas mal écoulée. L'objectif de la Ville est de rattraper un peu son retard d'ici 2020. Ce plan triennal porte sur 90 km de pistes cyclables : 26 km en 2018, 12 en 2019 et 52 en 2020. Dans le 8^{ème}, on est concerné par certaines voies mais il ne s'agit pas forcément, pour certaines d'entre elles, de création de pistes cyclables mais d'en inclure, par exemple, dans les voies pour bus. Il s'agit de :

- l'avenue des Champs Élysées. On en a déjà parlé en Conseil ;
- la rue Presbourg et de Tilsitt ;
- l'avenue de Wagram
- l'avenue Montaigne ;
- le boulevard Haussmann ;
- la rue de Monceau ;
- l'avenue Friedland ;
- l'avenue Franklin-Roosevelt.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations, s'il vous plaît ? Je mets aux voix. Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Merci. Comme on parle de vélo, je voulais savoir si vous aviez fait une demande – je suppose que oui – pour qu'il y ait des parkings à vélo devant la piscine Beaujon parce qu'il y a beaucoup de vélos qui se mettent sur les grilles avec leur cadenas ce qui les abîment. Cela fait déjà trois ou quatre ans que la piscine est hors sol ou hors d'eau ; je ne sais pas comment on dit. C'était juste un petit point.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis déjà intervenue auprès des services et aujourd'hui l'espace appartient encore à la SemPariSeine. On attend donc sa réponse. Comme vous le savez certainement, cet espace va être revu et végétalisé. Son environnement sera exceptionnellement beau, vu le plan du projet que l'on m'a proposé il y a une semaine. En attendant, nous n'avons pas la main sur l'espace qui appartient à la SemPariSeine, l'aménageur de la zone.

Mme DESBONNETS : D'accord. Je n'étais pas du tout au courant qu'il y avait une végétalisation mais je suis ravie de l'apprendre...

Mme BURLIS : Pourquoi dites-vous comme vous le savez, on est au courant de rien.

M. GAUGER : On en a parlé au Conseil d'autant que cela fait partie du schéma d'aménagement voté au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Il y a aussi un projet sur le toit du centre sportif.

Mme DESBONNET : À ce titre-là, puisque vous nous dites qu'il y a un grand projet de végétalisation sur le toit, peut-être aussi que sur le sol...

Mme d'HAUTESERRE : C'est le service de Madame KOMITES qui gère la végétalisation et notamment le projet sur le toit.

Mme DESBONNETS : D'accord. OK. Et donc, sur le sol, en bas ? Je suis au ras des pâquerettes, je reste...

Mme d'HAUTESERRE : Je viens de vous l'expliquer.

Mme DESBONNETS : Oui. Les dalles sont quand même fort abîmées devant la piscine. Elles sont dans un état pas possible. Les gens tombent. Je n'arrive pas à comprendre comment, en 3 ans, ça peut déjà être dans cet état. Est-ce que dans ce projet, dont vous nous faites part, de végétalisation, d'embellissement – que sais-je – il est prévu un nouveau revêtement pour le futur ou pas ? Et s'il y a un nouveau revêtement, il ne faut pas du tout que cela soit fait à l'identique, je pense, vu l'état de détérioration dans lequel il est en même pas 2 ans. Une question : est-ce que vous êtes au courant ?

Mme d'HAUTESERRE : Je ne vais peut-être pas autant que vous à la piscine mais je suis tout de même au courant de ce qui s'y passe....

Mme DESBONNETS : Tout à fait. Je suppose que vous êtes au courant.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr. On a saisi l'entreprise en question, la SemPariSeine. Aujourd'hui, nous n'avons pas la main sur cet espace et il est hors de question d'installer des racks n'importe comment. Il y a aussi une sortie pompiers. On ne peut pas les installer n'importe comment parce qu'il y a une demande. Celle-ci a été entendue. J'ai été interpellée par des parents qui viennent à vélo, les week-ends, à la piscine et qui m'ont écrit. Je leur ai répondu. Nous attendons que la SemPariSeine nous accorde l'autorisation pour éventuellement mettre un rack mais celui-ci ne peut pas être installé n'importe où.

Mme DESBONNETS : Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 3 (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

13°/ 2018 DVD 46 - Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit de la DVD 46 concernant les dispositions applicables au stationnement de surface pour les poids lourds, les déménagements, les autocars et les professionnels divers. Comme vous le savez, lors des séances du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris de janvier et février 2017, on vous a fait approuver le principe de fixation des tarifs de stationnement visiteur sur la voie publique avec les fameux forfaits post-stationnement qui peuvent faire tant débat.

En l'occurrence, il s'agit de combler un trou dans la raquette qui correspond aux véhicules de moins de 3,5 t, les poids lourds stationnant sur les emplacements autorisés qui ne sont pour l'instant pas verbalisés et qui ne font pas l'objet de forfaits post-stationnement.

Il nous est présenté, dans cette délibération, une tranche tarifaire pour la zone 1, qui est celle du 8^{ème} arrondissement, avec une première heure à 12 € ; une deuxième heure à 12 €, une troisième à 24 € ; une quatrième heure à 30 € ; une cinquième heure à 36 € et une sixième heure à 36 €.

J'ai juste, par rapport à ça, une remarque : normalement, pour les particuliers, la première heure commence à 4 € pour la zone 1 et l'avant-dernière passe à 38 € au lieu de 36 € et, la sixième heure est à 50 € alors que là, c'est moins cher. C'est juste une remarque précise. Cela veut dire qu'au bout de la cinquième et de la sixième heure, ils paieront moins cher. Il est vrai qu'ils restent, en théorie, moins longtemps sur la voie publique.

Cette délibération exclut, en revanche, les tournages de films. C'est vrai que c'est quelque peu dommage car nous avons aussi des remontées, comme Madame BARLIS le disait, de certains riverains. Même s'il est nécessaire d'avoir des tournages de films, il faut limiter au maximum les nuisances pour les riverains. En revanche, cette délibération inclut les camions et les véhicules de déménagement de type monte-charge ou monte-meubles avec une tarification spécifique. C'est vrai que, jusqu'à maintenant, il n'y avait aucune tarification spécifique pour ces véhicules sur la voie publique.

On nous demande de bien vouloir en délibérer et donc de réparer ce trou dans la raquette. J'ajouterai juste un petit mot par rapport au forfait post-stationnement. Nous avons fait remonter, Madame le Maire, moi-même et toute l'équipe, les quelques dysfonctionnements sur les véhicules handicapés, les véhicules basse émission non munis de la vignette verte. Ça a été remonté. On nous a saisis par rapport aux cars qui stationnent surtout dans la limite du 8^{ème} et du 9^{ème} notamment rue Tronchet ; c'est un quartier que je connais bien car c'est celui où j'habite. Cela devient de plus en plus récurrent. Nous espérons que ces forfaits permettront de limiter le stationnement sur le long terme de ces cars dans cette rue et dans les voies alentour.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations sur cette délibération ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet: 1 (M. Marc PACHECO)

ABSTENTION : 1 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

14°/ 2018 DVD 64 - Parc de stationnement Madeleine -Tronchet (8^e) - Principe de délégation de service public pour la rénovation, l'entretien et l'exploitation

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. On reste toujours dans le quartier Madeleine. Il s'agit, comme vous le voyez dans cette délibération, du parc de stationnement situé sous la place de la Madeleine qui a notamment une entrée rue Tronchet. Il a été mis en service le 25 octobre 1971. Jusqu'à aujourd'hui, ce parc est confié à la société Indigo infra France ex-Vinci dans le cadre d'un afferma qui arrive à échéance le 24 janvier 2020.

Dans cette délibération, pour ce parking de six niveaux, on nous propose donc de remettre en jeu cette délégation de service public jusqu'au 24 janvier 2030 et d'autoriser la Mairie à lancer les consultations et à accomplir, comme sur les autres parkings, tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

J'ajouterai juste que pour ce parking on a eu, en début de mandature, – et c'est revenu également ces derniers mois – des remontées sur sa sécurité. Des actions avaient été faites et on rend hommage à l'ancienne commissaire de police Muriel SOBRY qui a longtemps agi en lien avec Madame le Maire, moi-même et toute l'équipe, pour limiter les nuisances sur cette zone qui est privée. C'était à l'entrée du parc Vinci Indigo où notamment des personnes assez violentes faisaient certains trafics.

Il y a aussi un problème global sur toute la ligne 12. Il est également pris en charge par d'autres élus parce qu'il y a des trafics de crack. La ligne 12 passe par la Madeleine et il faut rester particulièrement attentif et ne pas hésiter à faire des remontées de ce type.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

15°/ 2018 DPE 30 - Subvention de 8.800 euros et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Cette subvention s'inscrit dans le cadre plus large du programme « zéro déchet » de la Ville de Paris (PLPDMA) qui est extrêmement pertinent. Il s'agit de traiter les déchets en amont c'est-à-dire les réduire avant qu'ils soient considérés comme déchets. Il s'agit d'agir auprès des producteurs sur la conception, la production, la distribution et des consommateurs sur la façon dont ils achètent et d'avoir une vigilance par rapport aux déchets potentiels qu'ils pourront produire. Comme le soulève la délibération, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume au cours des dernières dizaines d'années.

Nous avons voté pour ce programme « zéro déchet » en fin d'année dernière. Je vous rappelle, il y a 20 actions. Parmi celles-ci, il y a notamment celle du point 16 qui propose d'avoir pour objectif de « renforcer les partenariats et les relais locaux » et qui comprend la mise en œuvre de l'opération « famille zéro déchet ». En l'espèce, il s'agirait d'un partenariat avec l'Agence parisienne du climat qui est réputée pour son expertise sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques. On solliciterait cette association pour lancer une étude à partir de 30 familles, afin de les suivre pendant 2 ou 3 mois et étudier comment fonctionnent les familles parisiennes et comment on peut s'améliorer avec eux. À la fin, les résultats seraient restitués.

Sur le principe, je trouve que c'est très bien. Après, j'ai une petite réserve : on voit beaucoup dans cette délibération « un événement de clôture », « un événement de lancement »... Il faut faire de la communication mais il faudra qu'elle soit intelligente pour sensibiliser les gens et pas juste une simple opération de communication pour de la poudre aux yeux. En cela, on compte sur nos conseillers de Paris pour être attentifs et le rappeler lorsque cela passera en Conseil de Paris.

En tout cas, nous, à notre petit niveau local, nous sommes extrêmement sollicités notamment dans les écoles. Madame le Maire en parlait encore avec des associations de parents d'élèves, je crois hier. Il y a une volonté de sensibiliser les enfants sur les déchets et le recyclage. Pour nous, c'est ça la priorité. Cette opération peut y participer mais il ne faut pas que ce soit anecdotique. Voter pour mais il faudra une vigilance pour que ce type d'opération soit sous contrôle.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Simplement pour dire que bien évidemment, je voterai pour cette opération. Vous dites, Monsieur GAUGER, que vous êtes sensible et sollicité par les familles. Cela ne m'étonne pas car les Parisiens, et notamment ceux du 8^{ème}, sont sensibles à tout ce qui est préservation du climat. J'en veux pour preuve que, lorsqu'il y a eu la votation citoyenne, il y a plus de 2 300 habitants du 8^{ème} qui se sont exprimés alors qu'il n'y a eu absolument aucune information de la Mairie du 8^{ème} sur le sujet.

[Brouhaha]

M. GAUGER : C'était affiché partout dans l'arrondissement.

Mme BARLIS : Je peux terminer ? Merci. Effectivement, c'est un vrai sujet parce que les Parisiens, notamment dans le 8^{ème}, sont de plus en plus sensibles à tout ce qui touche à l'environnement parce que c'est l'avenir de nos enfants et petits-enfants que l'on préserve. Ce ne sont pas des opérations de

communication, comme vous dites, mais des actions en profondeur pour essayer de changer les comportements et d'en tirer les leçons pour ensuite faire une communication plus large.

M. BALADI : Madame BARLIS, pour vous répondre et être très concret et précis sur les actions notamment de la Mairie du 8^{ème}, je vais prendre un exemple. Vous le savez, nous n'avons pas la main sur tout. Nous sommes une Mairie mais nous avons un pouvoir malheureusement bien souvent consultatif. On a un pouvoir direct par rapport à la Caisse des écoles puisque nous avons fait – et c'était noté, je crois, dans l'édito de septembre 2016 –, par rapport à la compensation carbone et la sensibilisation des enfants, en sorte qu'il y ait la méthanisation des déchets notamment ceux des cantines. Car on le sait, nous n'arriverons pas à résoudre ni dans cette Mairie ni ailleurs les problèmes des déchets ménagers et notamment ceux des cantines. Quoi qu'il arrive, les enfants, je pense, ne mangeront pas 100 % des plats dans nos cantines. Nous avons donc mis en place un système de recyclage et de méthanisation c'est-à-dire que les déchets sont transformés en énergie pour permettre ce recyclage avec notamment un approvisionnement par des véhicules électriques.

Mme BARLIS : Je ne parlais pas de ça. Je parlais de la réunion d'information qui a eu lieu le 16 mai dans tous les arrondissements sauf le 16^{ème} qui n'a pas voulu la faire et où il y avait à peine 10 personnes ici ainsi que de la votation citoyenne où même les élus n'ont pas été informés. C'est de ça dont je parlais.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

Mme LECUYER : Pour les 30 familles, il sera peut-être intéressant de communiquer dans quelques écoles du 8^{ème} vers les familles susceptibles d'être intéressées. C'est une expérience qui peut être un peu amusante, intéressante. Comment les familles vont être jointes, contactées ?

M. GAUGER : Demandez au Conseil de Paris, je n'ai pas les éléments.

Mme d'HAUTESERRE : Dans le 8^{ème} arrondissement, d'après les contacts que j'ai avec les directrices de crèches, dont celle de Saint-Honoré, des familles ont émis le souhait d'être impliquées dans cette opération. Je communiquerai à la Ville les noms des familles qui l'ont demandé. Je mets aux voix.

M. PACHECO : Je dirais juste que l'objectif est tout à fait louable mais le montant de la subvention me paraît beaucoup trop élevé au vu des éléments qu'on nous donne. Je voterai, personnellement, contre ; pas contre l'objectif mais contre le montant de la subvention.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 3 (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

16°/ 2018 DPE 34 - Modification du règlement du service public de l'eau à Paris

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Je vous rappelle que ce marché Veolia a été repris depuis quelques années par la Régie Eau de Paris qui est une instance qui dépend directement des collectivités locales. On nous soumet une modification du règlement. Je vais vraiment être très transparent avec ceux qui ont dû le lire, c'est illisible ; c'est extrêmement technique. Des commissions se sont penchées dessus. Il en ressort que cette modification des articles du préambule du règlement permettra clairement de distinguer les frais d'accès au service et les pénalités en cas de non-respect du règlement. De même, sont précisées les obligations d'accessibilité au compteur par le service pour en garantir la bonne maintenance. Le glossaire a été simplifié et intégré dès le début du document. Cela apportera des conseils sur la bonne pratique notamment en matière de limitation des risques sanitaires, sous la forme de fiches et de vidéos.

Je trouve étonnant qu'un Conseil d'arrondissement ait à se prononcer sur des éléments aussi techniques que ceux-là. Je ne peux que me ranger derrière la commission consultative n'étant pas forcément maître de tous ces éléments techniques qui nous sont proposés. Peut-être que les conseillers de Paris pourront avoir plus d'éléments...

Mme LECUYER : C'est vrai que ce n'est pas spécifiquement lié au 8^{ème} mais c'est assez intéressant. Ce que je note, moi, et qui me pose toujours un problème, c'est le petit paragraphe qui évoque que « *Le CA de la régie a décidé d'annuler les frais de relance qui était d'un montant de 15 € en cas de défaut de paiement d'une facture* ». Cela me pose un problème parce que l'eau à Paris est tout de même très peu chère. Pour mémoire, elle est à 0,0003 € le litre ; ce qui correspond – si on parle uniquement de l'eau que l'on boit –, pour un Parisien qui consomme 1,5 l d'eau par jour, à une dépense équivalente à 1,80 € par an. Évidemment, on ne parle pas de l'eau utilisée dans le cadre d'une machine à laver le linge, etc. Ce petit paragraphe en particulier me pose problème parce qu'il déresponsabilise une fois de plus...

M. BALADI : Après, ce qui est intéressant de voir, c'est qu'à Paris en général, on est en copropriété et c'est déjà inclus dans les charges de copropriété alors que lorsqu'on est en individuel, les frais de relance peuvent être appliqués. À Paris et dans le 8^{ème}, la grande majorité des immeubles sont en copropriété. Du coup, ces frais de relance, je ne sais pas à qui ils seraient affectés. En revanche, ce que l'on ne voit pas ici, c'est la limitation des fuites. Nous savons que les fuites ne sont pas forcément chez les particuliers mais aussi dans le réseau. Cela correspond à des milliers de litres d'eau consommés par jour. Il y a une action et je sais qu'Eau de Paris fait très attention à cela. Il faut continuer ces actions. Aujourd'hui, avec tous les services modernes et connectés, je pense qu'il y a encore beaucoup d'actions à faire dans ce sens-là, dans le cadre environnemental.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

Départ de Mme Sophie BOYER CHAMMARD

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. André TILLOY, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTIONS: 2 (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

17°/ 2018 DEVE 86 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Cela s'inclut dans cette politique que tous les partis partagent qui consiste à sensibiliser et favoriser une ville plus verte avec un programme ambitieux d'ici la fin de la mandature. Vous l'avez en préambule, il s'agit de planter 20 000 arbres supplémentaires ; augmenter les murs et les toits végétalisés – et le 8^{ème} est un acteur dans cette végétalisation – ; ouvrir au public des espaces verts complémentaires ; aménager un verger dans chaque école ; développer l'agriculture urbaine et végétaliser l'espace public notamment par l'aménagement de rues végétales. Nous sommes vraiment derrière ce Plan.

Dans ce Plan, s'inscrivent plein de déclinaisons notamment ces fameuses opérations de distribution de graines et de bulbes à tous les étages. En mars 2016, 30 000 sachets ont été distribués et 50 000 en novembre ; en mars 2017, il y en a eu 50 000 également avec des variétés différentes. Cela continue jusqu'à aujourd'hui.

Ce qui est intéressant – et nous avons mis le point sur cet élément les fois précédentes –, c'est qu'il est important que cela soit relayé dans les structures spécialisées mais également dans les Mairies d'arrondissement. Nous pouvons souligner qu'on nous demande de voter pour une distribution de 40 000 sachets de bulbes à partir de l'automne prochain sur les deux sites spécialisés de la Ville mais également dans les Mairies d'arrondissement. Je pense qu'il faut communiquer un maximum là-dessus. On peut sûrement encore mieux faire en termes de communication là-dessus et c'est important. Ces bulbes permettent ensuite aux jardiniers amateurs de s'initier ou de se confirmer et de sensibiliser leur famille à la végétalisation de Paris, à l'extérieur, sur leur balcon ; pour ceux qui ont la chance d'en avoir.

Je pense que cette opération de sensibilisation est une bonne chose. J'appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme d'HAUTESERRE : Il y a deux projets de délibération départementaux. Il n'y a pas de vote. Il s'agit de :

2018 DASCO 16-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions de 44 026 euros, subventions de 223 808 euros, subventions de 317 246 euros

2018 DASCO 40-G - Divers collèges- Dotations de 693.750 euros pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Je pense que tout le monde en a pris connaissance.

18°/ 2 Vœux

V08 2018 04 Vœu présenté par Mme Corine BARLIS relatif aux installations du Conservatoire municipal du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons maintenant les vœux de Madame BARLIS. Le premier concerne les installations du Conservatoire municipal du 8^{ème} arrondissement.

Considérant qu'à partir de septembre prochain, dans le cadre de la montée en puissance de la réforme des Maisons des Associations, le Conservatoire du 8e ne pourrait plus utiliser, comme c'est le cas aujourd'hui, la salle polyvalente de la MVAC 7-8 et que par conséquent ses capacités d'enseignement pourraient en être réduite ;

Considérant que les enseignements musicaux sont une priorité de la Ville, que les inscriptions pour l'année 2018-2019 sont en cours actuellement et qu'il n'est pas envisageable de réduire le nombre d'enfants bénéficiant du Conservatoire ;

Considérant par ailleurs que le plan d'éveil musical mis en place par l'exécutif municipal et porté localement par l'équipe du conservatoire, qui entre dans sa troisième année, et qui répond à une volonté d'élargir le nombre de petits parisiens bénéficiant d'un enseignement musical, constitue l'un des axes majeurs de la politique culturelle parisienne de proximité rappelé dans la Communication sur la politique culturelle présentée par la Maire de Paris lors du Conseil de Paris de mai dernier ;

Considérant que les parents attendent légitimement qu'une solution soit actée afin de garantir que toutes les activités et enseignements seront maintenus dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine ;

Sur proposition de Corine Barlis, le Conseil du 8ème arrondissement émet le voeu que :

Une proposition concrète de locaux garantissant un maintien total de l'activité soit effectuée très rapidement par les services de la Ville et communiquée à l'équipe du Conservatoire et aux parents d'ici à la fin de l'année scolaire en cours, et qu'à défaut d'un espace adapté disponible à la rentrée de septembre, la municipalité du 8e arrondissement et la Ville de Paris, maintiennent les cours du conservatoire dans les espaces qu'ils occupent actuellement à la MVAC 7-8.

Mme BARLIS : J'ai souhaité déposer ce vœu puisque le Conservatoire du 8^{ème} au jour d'aujourd'hui, dans le cadre de ses activités, utilisait sur certains créneaux horaires la salle polyvalente de la MVAC 7-8 (ancienne Maison des associations). Étant donné qu'il y a eu une réorganisation des Maisons des associations, on arrive à échéance de la convention d'occupation entre le Conservatoire et cette Maison des associations. Or, les enseignements musicaux du Conservatoire sont une priorité. On est, en ce moment, en train de renouveler pour les familles les inscriptions au Conservatoire pour l'année scolaire à venir. Il est donc important que nous ayons la garantie que cette année scolaire à venir se passera dans de bonnes conditions pour les enfants et pour l'équipe du Conservatoire.

C'est pour cela que j'ai souhaité présenter ce vœu. Il y a eu plusieurs réunions entre les différents services de la Ville. J'ai cru comprendre qu'il y a eu une, pas plus tard qu'hier, qui avait enfin acté des choses.

Malgré tout, je souhaite déposer ce vœu qui demande une chose :

- Une proposition concrète de locaux garantissant un maintien total de l'activité soit effectuée très rapidement par les services de la Ville et communiquée à l'équipe du Conservatoire et aux parents d'ici à la fin de l'année scolaire en cours, et qu'à défaut d'un espace adapté disponible à la rentrée de septembre, la municipalité du 8^e arrondissement et la Ville de Paris, maintiennent les cours du Conservatoire dans les espaces qu'ils occupent actuellement à la MVAC 7-8.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère, Le sujet que vous évoquez a été abordé par les parents d'élèves et le Directeur, lors de la dernière réunion du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns, le 15 mars 2018 à la mairie.

Je suis en contact avec les adjoints de Mme la Maire de Paris, Monsieur Bruno JULLIARD, chargé de la Culture et Madame Pauline VERON, chargée de la Vie associative, sur ce dossier. Je peux, dès à présent, vous confirmer que la Convention entre la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) et le Conservatoire Camille Saint Saëns sera renouvelée pour une durée d'un an.

Suite aux échanges avec Bruno JULLIARD, notre position est naturellement de préserver l'offre actuelle d'enseignement du CMA, et il n'est pas envisageable, surtout à ce stade de l'année, de réduire le nombre de places ouvertes aux inscriptions pour l'année scolaire prochaine.

Bien que conscients des impératifs du développement de la dynamique associative dans Paris, il nous semble essentiel de maintenir un niveau équivalent de cours au Conservatoire.

Plusieurs pistes ont été étudiées, il y a un mois et demi, avec Pauline VERON. Elles auraient pu permettre de libérer certains créneaux occupés par le Conservatoire dans la MDA 8^e (notamment en soirée pendant la semaine et le samedi), à savoir :

- un accueil de certains créneaux de cours du CMA dans le Centre Paris Anim : cette solution devait être expertisée, nous attendons le résultat ;
- un accueil de certains créneaux de cours du CMA dans des écoles du quartier, en dehors des heures de cours, a été vu avec la DASCO, mais cette proposition n'a pas été retenue, tous les espaces étant occupés par des activités extrascolaires.

Après avoir exploré toutes ces pistes, nous examinons la possibilité d'un partage de la salle polyvalente de la MVAC (Maison de la Vie associative et citoyenne) au moyen d'une cloison coulissante et insonorisée. Cette option semble réaliste, mais malheureusement, ne peut être réalisée à moyen terme.

J'ai souhaité vous apporter ces informations avant, bien sûr, d'appeler à voter ce vœu qui va dans le sens de l'intérêt général.

Mme DESBONNETS : Je ne partage pas du tout cet avis pour une raison fort simple : les habitants du 8^{ème} ont tout de même très peu d'équipements et d'espaces. La Maison des associations est un peu

le seul lieu d'accueil. Nos associations ont des difficultés pour pouvoir se réunir entre elles en réunion de bureau quand elles n'ont pas de locaux ; et la majorité de nos associations n'en ont pas. C'est très difficile d'organiser une assemblée générale parce que les créneaux sont pris par le Conservatoire. Quand on a une maison des associations qui ferme à 13 h 30 le samedi, c'est quand même dommage. Ce n'est pas possible de l'utiliser pour les associations. On a, en fait, une maison des associations qui finalement ne peut pas réellement réunir autant d'associations que ça puisque la plupart des associations regroupent des bénévoles qui travaillent aussi et qui souhaiteraient peut-être se réunir le soir et l'après-midi. Je trouve cela un peu dommage.

Je comprends parfaitement qu'il faut maintenir les cours du Conservatoire surtout en ce moment où ils utilisent beaucoup la maison des associations pour leurs auditions. C'est vrai que, exceptionnellement, on peut leur donner ce lieu pour les auditions en fin d'année. Maintenant, toute l'année bloquer cette maison des associations pour eux à certains horaires, je trouve cela un peu dommage.

Personnellement, je voterai contre ce vœu car si cela bénéficie à des enfants du Conservatoire, c'est très bien mais, à côté de ça, il y a tout de même nos associations du 8^{ème} qui sont en défaut. Il faut savoir qu'avant le Conservatoire avait la même place puisqu'il n'y avait pas de Maison des associations. Comment faisait-il ? Il y a eu une réorganisation qui a été émise par l'hôtel de ville et peut-être que ce dernier aurait dû prévoir avant cette organisation. Nous étions d'ailleurs contre la fusion des Maisons des associations.

Mme d'HAUTESERRE : Mme BARLIS.

Mme BARLIS : Pour réagir : je n'ai pas envie de mettre en opposition associations et conservatoire. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde dans cet arrondissement. Les associations, contrairement au conservatoire, peuvent avoir accès à d'autres salles notamment en Mairie. Elles peuvent demander à utiliser les salles de la Mairie si elles en ont besoin alors que le conservatoire ne le peut pas. C'est une vraie priorité que de faire l'éducation musicale des enfants du 8^{ème}. Il arrive un moment où il faut faire un choix. Plusieurs pistes ont été étudiées. Il n'a pas été possible de trouver d'autres solutions. Le renouvellement va être fait pour un an. Après, effectivement, il est question de diviser la salle et de l'insonoriser pour que tout le monde puisse profiter du lieu. C'est une solution qui me va bien.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets au vote ce vœu pour lequel je suis pour.

A LA MAJORITE (7 voix), le Conseil d'arrondissement **ADOpte** le vœu.

Suffrages exprimés POUR le projet: 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

V08 2018 03 – Vœu présenté par Madame Corine BARLIS relatif au fonctionnement des Conseils de quartier du 8^e arrondissement

Mme BARLIS : Ce vœu concerne le fonctionnement des Conseils de quartier et présente quatre propositions concrètes.

Considérant l'importance des Conseils de quartier pour l'animation de la vie démocratique, au plus près des habitants de notre arrondissement ;

Considérant les difficultés rencontrées par certains de nos Conseils de Quartier à exister pleinement ;

Considérant que le Conseil de Quartier Europe ne s'est pas réuni depuis deux ans, malgré leur demande répétée auprès de la Mairie du 8^e afin d'obtenir une date ;

Considérant que le Conseil de Quartier Mairie, lors de sa dernière réunion, a pris acte de deux démissions au sein de son bureau et a souhaité se réunir à nouveau rapidement, afin de refaire des élections et qu'il n'a reçu aucune proposition de date à ce jour ;

Considérant le Conseil de Quartier Triangle d'Or n'a pas réélu son bureau depuis le début de la mandature ;

Considérant que lors de la séance du Conseil d'Arrondissement de mars dernier, répondant à ma question, un bilan a été fourni sur l'utilisation du budget des Conseils de Quartier et qu'il s'avère que 88,5% du montant total est consacré à la réfection de trottoirs et voiries sans que pour autant les référents et membres des bureaux de chaque Conseil n'en soient spécifiquement informés et aient donné leur aval ;

Considérant que certains habitants se plaignent de ne pas être informés de la tenue des Conseil ;

C'est pourquoi sur proposition de Corine Barlis, le Conseil du 8^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- **Au moins une réunion par an soit organisée pour chaque Conseil de Quartier**
- **Le bureau de chaque Conseil de Quartier soit réélu tous les deux ans**
- **Le budget alloué aux Conseils de Quartier ne soit pas utilisé sans le consentement explicite du bureau du Conseil concerné**
- **Que le Journal Municipal du 8^e informe, en amont, de la tenue des Conseils de Quartier**

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère, comme vous le savez, nos référents et membres des Conseils de quartier qui sont les acteurs de terrain, font un travail formidable et vous devriez le constater et non en faire un objet de polémique.

Les Conseils de quartier ont été mis en place à Paris en 2002 par M. Bertrand DELANOE.

Ainsi, le fonctionnement des Conseils de quartier n'a pas changé depuis mon élection. Il est totalement identique à celui mis en place par mon prédécesseur, M. François LEBEL. À ce sujet, je vous invite à vous référer aux 7 articles de la délibération du Conseil d'arrondissement du 21 octobre 2002. Il convient aussi de savoir... Attendez, vous permettez ? Je ne vous ai pas interrompue.

Mme BARLIS : Ce n'est pas une question, c'est un vœu, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Je sais mais je peux répondre.

Mme BARLIS : On ne demande pas de réponse, on demande juste de voter le texte.

Mme d'HAUTESERRE : Simplement, avant de vous dire si j'accepte ou pas ce vœu, je souhaite expliquer au public...

Mme BARLIS : Si c'est pour nous parler de 2002, je ne vois pas l'intérêt.

Mme d'HAUTESERRE : C'est comme cela c'est l'historique !Donc je réponds.

Il convient aussi de savoir que concernant la convocation des Conseils de quartier, ce n'est pas moi qui décide de la date, mais bien le référent élu par ses membres qui est chargé de la tenue des réunions, en fonction des disponibilités des préaux placés sous la responsabilité du directeur d'école et de la CASPE, lesquels signent la convention d'occupation de l'équipement municipal, à la fois pour des questions juridiques et d'assurance.

Vous savez, vous êtes certainement très informés mais l'assemblée, ici, a aussi besoin qu'on lui apporte tous ces éléments.

Mme BARLIS : Oui mais soyez transparente alors.

Mme d'HAUTESERRE : Encore une fois, c'est le référent et le référent seul qui fixe l'ordre du jour et la date en fonction des disponibilités des services techniques de la Ville ou de la Préfecture de Police invités à y assister. D'ailleurs, dans la charte des arrondissements, il est recommandé de laisser les conseils de quartier déterminer leur ordre du jour, ce qui n'est pas la pratique de tous les arrondissements. Force est de constater que la Mairie du 8^{ème} le fait depuis toujours.

Quant à l'information, puisque vous trouvez que c'est toujours mieux ailleurs, dois-je vous rappeler que nous sommes un des rares arrondissements, et là encore, à préparer les convocations, à les mettre à la signature du référent et à les adresser aux habitants du quartier.

Mme D'HAUTESERRE : Ce sont entre 2 000 et 4 000 courriers qui sont envoyés aux habitants pour les informer de la tenue des CCQ. Donnez-moi un exemple d'arrondissement qui en fait autant, parce que vous n'arrêtez pas de faire des comparaisons...

Mme BARLIS : Mais non. Mais...

Mme d'HAUTESERRE : Enfin, malgré les difficultés que nous avons eues ces derniers temps sur tous les sites internet des Mairies d'arrondissement, plusieurs pages sont dédiées aux conseils consultatifs de quartier, à l'information de leur tenue et nous y diffusons les comptes rendus effectués par le référent et son bureau.

Les propositions des Conseils de quartier, de leurs référents ou des membres, sont prises en compte dans la mesure de la faisabilité des projets.

Encore une fois, ce sont des instances de concertation et la décision finale pour des travaux d'aménagement, incombe et relève de la responsabilité du seul Maire d'arrondissement.

Les CCQ sont des lieux de dialogue et de concertation locale au sein desquels sont conviés les citoyens, associations et de manière générale, toutes les personnes qui habitent, travaillent ou exercent une activité dans l'arrondissement. Ils ne doivent pas être un lieu d'invectives ou de tribunes, quelles qu'elles soient, pour des ambitions politiques. Je déplore que certaines personnes utilisent ces espaces pour faire de la politique politicienne.

Vous avez maintenant un adjoint face à vous qui va s'occuper des Conseils de quartier et de la démocratie participative. Aussi, je vous invite à retirer votre vœu, autrement, j'appellerai à voter contre.

Mme BARLIS : Non, je ne retirerai pas mon vœu car je ne suis absolument pas convaincue par tous vos arguments.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets au vote. Qui est pour ?

Mme DESBONNETS : Je fais une explication de vote. Personnellement, je voterai pour car cela va dans le bon sens. Justement, vous venez de nous faire une lecture pour dire que vous étiez merveilleuse et que c'était très bien géré et à quel point les Conseils de quartier étaient importants pour vous ; la preuve, vous nommez André TILLOY à ce poste. À titre personnel, je suis ravie que vous lui ayez donné cette fonction ; une lourde charge. J'espère que sa première mission sera enfin de réunir le Conseil de quartier Europe. Nous n'allons pas revenir là-dessus car nous l'avons déjà beaucoup fait lors des derniers Conseils d'arrondissement. À de nombreuses reprises, on a demandé que ce Conseil de quartier puisse être réuni. Je ne vois pas très bien pourquoi vous vous y opposez mais ce n'est pas grave.

Finalement, ce que demande Mme BARLIS, c'est tout simplement la tenue des Conseils de quartier en bonne et due forme selon la loi de 2002, qu'ils se réunissent tous les deux ans, etc. Je ne vois pas trop en quoi vous vous y opposez. Personnellement, je ne peux qu'être pour.

Mme d'HAUTESERRE : Vincent BALADI ?

M. BALADI : Dans ce vœu, il y a certaines imprécisions. C'est vrai que nous sommes tous pour avoir une vie locale importante et des Conseils de quartier qui se réunissent. Je rappelle qu'en début de mandature, c'était Sophie BOYER CHAMMARD, qui a démissionné depuis de son mandat d'adjoint, qui était en charge des Conseils de quartier. Elle avait fait, en lien avec Madame le Maire, au début de la mandature, des réunions. Après, cela s'est essoufflé puis elle a démissionné.

Je rappellerai aussi qu'il y a pas mal de conseils de quartier qui sont tenus. Malheureusement, comme l'a très bien dit Madame le Maire, les Conseils de quartier – vous le savez bien Mme BARLIS – sont souvent politisés et certaines personnes s'en servent comme une tribune politique et c'est un peu dommage. Nous avons toute confiance en André TILLOY qui va remettre tout cela d'équerre en lien avec Madame le Maire.

Mme BARLIS : Je n'ai même pas envie de vous répondre tellement je trouve vos propos choquants. Dire que les Conseils de quartier sont politisés alors que justement le but est de faire des appels à candidature pour que toutes les sensibilités soient représentées. Ce sont des citoyens qui ont envie de s'engager et de consacrer du temps à la vie du quartier...

Mme d'HAUTESERRE : C'est le but d'un Conseil de quartier.

Mme BARLIS : C'est pour cela qu'ils n'ont pas le droit de se réunir ? Parce que ce qu'ils disent ne vous convient pas ?

M. BALADI : Ah non, pas du tout.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO.

Mme BARLIS : Je voudrais notamment répondre à Madame la Maire qu'elle devrait commencer par s'appliquer ses propres conseils en disant qu'on doit bien se tenir en Conseil de quartier plutôt que de m'insulter en Conseil de quartier. Vous voyez, je m'étais retenue mais là, puisque vous lancez la polémique, je vous réponds...

Mme d'HAUTESERRE : Vous êtes dans votre rôle d'opposante, c'est très bien. Monsieur PACHECO, s'il vous plaît.

Mme BARLIS : [Propos inaudibles]

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO, prenez la parole.

M. PACHECO : Il va être écrit « brouhaha » donc j'attends qu'elle termine.

Mme d'HAUTESERRE : Voilà. Allez-y.

M. PACHECO : Je vous confirme que cela fonctionnait très bien lors de la mandature précédente. Je vous remercie d'avoir rappelé cela. Écoutez, je souhaite que M. TILLOY remette les choses un peu dans l'ordre. Je constate, effectivement, qu'il y a un certain nombre de soucis récurrents depuis un certain temps donc je trouve que de cadrer un petit peu les choses c'est tout à fait bien.

Je voterai donc favorablement et je fais confiance à M. TILLOY pour faire en sorte que dorénavant ces conseils fonctionnent correctement.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

M. BALADI : Je ne peux pas laisser dire ça, puisque de 2005 à 2008, le Conseil de quartier Madeleine où j'habite ne s'était pas réuni, M. PACHECO, c'est un fait. Si vous voulez, on va être très précis.

M. PACHECO : [Propos inaudibles].

Mme d'HAUTESERRE : S'il vous plaît. On ne va pas recommencer à faire des invectives.

M. BALADI : Tout allait très bien !

M. PACHECO : Oui, M. BALADI, tout allait très bien, même mieux que maintenant parce qu'on les entend les mécontentements, me semble-t-il.

Mme d'HAUTESERRE : En 4 ans, on a quand même un super bilan !

M. PACHECO : C'est super.

Mme BARLIS : Pas sur les Conseils de quartier en tout cas.

Mme d'HAUTESERRE : Mme BARLIS. En ce qui concerne le conseil de quartier, il y a eu une démission. Vous savez très bien que depuis cette démission...

Mme BARLIS : Interrogez les gens. Ne dites pas que vous avez un super bilan, Madame...

Mme d'HAUTESERRE : J'ai un super bilan de mi-mandat. C'est vrai. Vous l'avez dit à votre famille politique : c'est insupportable qu'elle obtienne tout. Ecoutez moi je suis là pour obtenir des résultats.

Mme BARLIS : Quoi ?

Mme d'HAUTESERRE : Maintenant, on vote. Qui est pour ? Contre ?

Départ de Mme Catherine LECUYER

A LA MAJORITE (5 voix), le Conseil d'arrondissement **REJETTE** le voeu

Suffrages exprimés POUR le texte: 3 (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le texte : 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY)

Informations diverses

Mme d'HAUTESERRE : Les prochains rendez-vous :

- Mercredi 20 juin 2018 à 18 heures à la salle des Expositions, vernissage de l'exposition de Virginie ROUX CASSE ;
- Jeudi 21 juin au dimanche 24 juin 2018, fête de l'été au centre d'animation Beaujon en partenariat avec l'espace Beaujon 3AC8 et la Mairie du 8^{ème} ;
- Lundi 25 juin 2018 de 8 h 30 à 18 heures à la salle des Conférences, bal du CASVP ;
- Mardi 3 juillet 2018 à 18 heures à la salle des Expositions, vernissage de l'exposition « STOLOJAN et SENLIS » ;
- Samedi 28 juillet 2018 à 16 h 30, opération « Donnons des ailes au vélo » + animation dans la cour de la Mairie du 8^{ème}.
- Samedi 25 août 2018 à 12 heures, commémoration de la libération de Paris.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le **mardi 11 septembre à 19 heures** dans la même salle qu'aujourd'hui. Je vous remercie. Je vous souhaite bonnes vacances si on ne se revoit à l'occasion des événements d'été. Je vous dis à la rentrée. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h.


Jeanne d'HAUTESERRE